

Les Titres non Cotés et le PEA

▶ Préambule

- ❖ Quelques rappels rapides sur le PEA + PEA PME
 - A quoi sert le PEA ? Encourager l'investissement en fonds propres
 - Quelques rappels sur l'évolution du PEA
 - PEA / PEA-PME
 - Qui peut ouvrir un PEA ?
 - Qui peut tenir un PEA ?
 - Bref rappel du fonctionnement d'un PEA (montant des versements + affectation des fonds versés)
- ❖ Rappel sur les différents titres que l'on peut inscrire sur un PEA
 - Titres cotés
 - SICAV, OPCVM, FCP...
 - TNC

▶ Les TNC éligibles au PEA

- ❖ Selon la nature des titres
 - Actions/parts sociales (définition)
 - Certificats d'investissement / certificats mutualistes / certificats coopératifs (définition)
 - Titres de sociétés dotées d'un statut équivalent (définition)
 - Cas des actions de préférence
 - Cas des BSA (secs ou attachés à des actions)
 - Cas des BSPCE/AGA
 - Cas des titres dont la propriété est démembrée
 - Cas des titres de sociétés étrangères
 - Difficultés de catégorisation
- ❖ Selon le volume des titres (limite de 25%)
 - Principe
 - Sanction / Tolérance administrative
- ❖ Selon le mode d'acquisition des titres
 - Cas de la souscription lors de la constitution
 - Cas de la souscription lors d'une augmentation de capital
 - Avec suppression du DPS (éligibilité des TNC)
 - Sans suppression du DPS (non-éligibilité des TNC vs. éligibilité des titres cotés)
 - Par apports de titres inscrits en PEA (vs. autres apports en nature)
 - Cas de l'acquisition

▶ Procédure d'inscription et de suivi des titres non-côtés

- Rappel sur le fait que les TNC sont généralement inscrits au nominatif pur
- Détail de la procédure spécifique prévue par l'administration fiscale

Objectifs :

- ▶ Maitriser les caractéristiques de la gestion des titres non cotés dans un PEA
- ▶ Comprendre les spécificités d'inscription dans un PEA suivant la nature des titres
- ▶ Appréhender le régime fiscal du PEA

Dates : 13/14 mai,
10/11 octobre 2019

Destinée à : Back Office, Middle Office, Métiers titres

Lieu : Paris centre

Durée : 2 jours

Prix : 2 080 €/2 jours
Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA

Contact : contact@springfinance.fr

- ▶ **Gestion des flux financiers du PEA**
 - Abondements par le titulaire (rapide car vu lors d'une autre formation)
 - Perception de dividendes sur titres inscrits en PEA
 - Perception du prix de cession des titres inscrits en PEA
 - Cession « simple »
 - Cession avec complément de prix
 - Cession avec garantie d'actif/passif

- ▶ **Régime fiscal du PEA**
 - ❖ IR
 - Principe
 - IR
 - Prélèvements sociaux
 - Cas particulier des produits des titres non cotés (dividendes)
 - Principe du plafonnement
 - Calcul du plafonnement
 - Cas du non-respect des conditions relatives aux titres inscrits en PEA
 - Exemple chiffré comparant les hypothèses suivantes :
 - Titres détenus en PEA
 - Titres détenus hors PEA
 - Interposition d'un holding dont les titres sont inscrits au PEA

- ▶ **Responsabilité de l'émetteur, du titulaire et du conservateur**
 - Situations présentant un risque
 - Responsabilité

- ▶ **Risques et abus**
 - Cas des BSA
 - Panorama des schémas visés par l'administration fiscale / motif d'abus
 - Conséquences de la modification de la loi du 29.12.13
 - Cas de la valorisation des titres acquis (sous-valorisation pour entrer dans les seuils du PEA)
 - Autres cas visés par le comité des abus (notamment manœuvres pour rendre éligibles au PEA des titres qui ne l'étaient pas)